

traiter la question à un point de vue plus ou moins général.

Je suis de l'avis de mon honorable ami qu'il est parfaitement possible de présenter une motion qui n'implique pas une censure du Gouvernement et qui ne comporte pas un vote de manque de confiance. Il est très possible de faire une motion utile, très possible de préparer des motions dont le but est d'aider et sans intention de provoquer un long débat et retarder les travaux de la Chambre qui sont déjà en retard. Mais je me permets de dire que ce n'est pas la nature de la motion soumise à la Chambre. Je partage parfaitement quelques unes des opinions exprimées par mon honorable ami. Personne, assurément, autant que je peux m'en rendre compte, ne désire ou n'espère avoir des difficultés avec les Etats-Unis. Le Canada, en tenant compte de son étendue, de sa population et de ses ressources, est le meilleur client des Etats-Unis. Il est également vrai que le Canada, avec sa population de huit ou neuf millions, fait plus d'affaires avec les Etats-Unis et se trouve en rapport plus intime avec ce pays que tout le continent de l'Amérique du sud avec lequel les Etats-Unis font en ce moment un si grand commerce. Il n'y a pas de doute entre nous sur la nécessité de maintenir les meilleures relations possibles avec notre grand voisin du sud et je suis sûr que tous les honorables députés de la droite sont aussi désireux que mon honorable ami de conserver et d'entretenir ces bonnes relations. Nous pouvons différer naturellement sur la meilleure méthode de maintenir ces relations.

En ce moment, quand des résolutions ont été adoptées à l'unanimité, quand une grande élection s'est faite sur la question de la protection des agriculteurs américains quelques-uns d'entre nous peuvent peut-être penser que le meilleur moyen de maintenir de bonnes relations amicales avec ce grand pays ne serait pas d'adopter une résolution acceptant une offre ancienne, une résolution qui ne pourrait être utile que si elle obligeait les Etats-Unis, une résolution à jeter au milieu de leur congrès après déclaration de sa politique par leur gouvernement. Quelques-uns pourraient penser que ce serait plutôt ruser qu'autre chose. Qu'arrivera-t-il si cette résolution est adoptée? En premier lieu, en quoi les Etats-Unis ont-ils à se plaindre du Canada? Quel est le grief que les honorables députés voudraient faire disparaître. Voyons si nous pouvons trouver en quoi il consiste. Ne faisons-nous pas assez de commerce avec les Etats-Unis? Notre commerce avec les

[L'hon. sir Henry Drayton.]

Etats-Unis augmente constamment au crédit américain et non au crédit du Canada. Pendant les onze derniers mois le Canada a importé des Etats-Unis pour \$792,804,843 de produits divers. Cela indique-t-il que nous ne faisons pas assez de commerce avec les Etats-Unis ou qu'il y a sujet de plainte de la part des expéditeurs américains contre le tarif de notre pays? Pendant la même période nous avons exporté aux Etats-Unis pour \$540,494,713 de marchandises. Je me demande ce que pense mon honorable ami de la balance contraire et des dettes qu'il faut payer. Je me demande s'il pense qu'il n'y a pas de limite à accumuler des balances contraires. Je me demande s'il pense que nous ne devons pas maintenant la moitié de trop et qu'une petite barrière—qui ne peut pas être très haute, à en juger d'après ces chiffres—doit être supprimée, quelque puisse être le résultat. Nous avons ces balances contraires et elles se reflètent dans notre monnaie. L'an dernier, il en est résulté que notre dollar canadien a subi jusqu'à dix-neuf pour cent de dépréciation aux Etats-Unis et cela du fait que nous achetons follement. La difficulté, aujourd'hui avec ce bill Fordney, n'est pas que nous avons acheté trop peu, mais que nous avons acheté beaucoup trop.

M. VIEN: Le ministre ne pense-t-il pas que si on établit une barrière qui empêcherait nos produits d'entrer aux Etats-Unis, la balance qui nous est contraire sera encore pire?

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Je le répète donc, cette balance défavorable de commerce est la cause des difficultés en face desquelles nous nous trouvons aujourd'hui. Si j'ai bien compris le raisonnement de mon honorable ami, l'idée serait de faciliter encore plus l'augmentation de cette balance commerciale défavorable en abaissant les droits de douane.

M. VIEN: Au contraire; nous voudrions expédier plus de marchandises chez nos voisins du Sud.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: A quoi se résume cette motion? Quel est le raisonnement qu'on fait valoir? Le principal argument que l'on invoque, c'est la convention réciprocaire, c'est-à-dire le libre-échange à l'amiable. Le sens véritable du raisonnement que mes honorable amis ont fait valoir aujourd'hui, c'est que le Canada doit sacrifier le peu de protection dont nous jouissons à l'heure actuelle, grâce au tarif douanier. Si nous faisons disparaître le